



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 585-2023** décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des projets d'infrastructure collective

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 14 décembre 2023.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 18 décembre 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, M. A., OMA